Fiche signalétique

SIMDUT	TMD Routier/Ferroviaire

Danger sur la santé	*	1
Risque d'incendie		0
Réactivité		0
Protection personelle		B

Cette fiche signalétique est fournie à titre indcatif seulement. Le produit n'est pas règlementé par le SIMDUT. Le produit est règlementé selon la L.P.A. et emballé sous forme de produit de consommation.

1. Identification du produit et de l'entreprise

Nom du produit : **STAB PUCKS**

Code : 30-60345

Date d'édition (jj/mm/aaaa) : **2012-10-16.**

Utilisations : Produits de consommation: Piscine et Spa Stabilisateur d'eau

Fournisseur : Alliance Trading inc.
109 north Park Blvd 4th floor
Covington, LA, USA, 70433

Manufacturier : Fabriqué pour:
Alliance Trading inc.
109 north Park Blvd 4th floor
Covington, LA, USA, 70433

En cas d'urgence : **Téléphone d'urgence: CANUTEC (613) 996-6666 (Frais virés acceptés)**

2. Identification des dangers

Les dangers potentiels décrits dans cette section ne devraient pas survenir si le mode d'emploi du manufacturier et les mesures de sécurité appropriées sont observées.

État physique : Solide. [Solide Granuleux.]

Odeur : Inodore.

Vue d'ensemble des urgences : **Attention**

Légèrement irritant aux yeux et au système respiratoire. Éviter le contact avec les yeux. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Laver abondamment après usage.

Voies d'absorption : Contact cutané. Contact avec les yeux. Inhalation. Ingestion.

Effets aigus potentiels sur la santé

Inhalation : Légèrement irritant pour le système respiratoire. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Des effets graves peuvent se produire à retardement après une exposition.

Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.

Peau : Aucun effet important ou danger critique connu.

Yeux : Légèrement irritant pour les yeux.

Voir Information toxicologique (section 11)pour plus de détails.

3. Information sur les composants

Nom	Numéro CAS	% (p/p)
acide cyanurique	108-80-5	60 - 100

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

4. Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

Contact avec les yeux : Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes, en soulevant occasionnellement les paupières supérieure et inférieure. Consulter un médecin immédiatement.

Contact avec la peau : En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 20 minutes tout en enlevant les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Consulter un médecin immédiatement.

Inhalation : Transporter la personne incommodée à l'air frais. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. Consulter un médecin immédiatement.

Ingestion : Laver la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Consulter un médecin immédiatement.

Protection des sauveteurs : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Inflammabilité du produit : Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion.

Moyens d'extinction

Utilisables : Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.

Non utilisables : Aucun connu.

Dangers spéciaux en cas d'exposition : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

Produit de décomposition thermique dangereux : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
dioxyde de carbone
monoxyde de carbone
oxydes d'azote

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

:

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

Précautions environnementales : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

Méthodes de nettoyage

Petit déversement : Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Ramasser le déversement à l'aide d'un aspirateur ou d'un balai et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment identifié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

Grand déversement : Écarter les conteneurs de la zone de déversement. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égoûts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Ramasser le déversement à l'aide d'un aspirateur ou d'un balai et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment identifié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Nota : Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

7. Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

Manutention : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

Entreposage : Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle		MPT (8 hours)			LECT (15 mins)			Ceiling			
Ingredient	Nom de la liste	ppm	mg/m³	Autre	ppm	mg/m³	Autre	ppm	mg/m³	Autre	Notations
acide cyanurique	US AIHA 10/2011	-	5	-	-	-	-	-	-	-	[a]
		-	10	-	-	-	-	-	-	-	[b]
Forme: [a]Respirable [b]Total											

Consulter les responsables locaux compétents pour connaître les valeurs considérées comme acceptables.

Procédures de surveillance recommandées : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire de procéder à un contrôle biologique ou une surveillance du personnel, de l'atmosphère sur le lieu de travail pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou tout autre measure de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser une protection respiratoire. Une référence doit être faite à des normes de suivi appropriées. Une référence à des lignes directrices nationales pour des méthodes de détermination des substances dangereuses sera également requise. Aucun équipement de mesure n'Est requis si aucune limite d'exposition n'est suggérée.

Mesures techniques : Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.

Mesures d'hygiène : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Protection individuelle

Respiratoire : Munissez-vous d'un respirateur à filtre de particules parfaitement ajusté, conforme à une norme approuvée, si une évaluation des risques le préconise. Le choix du respirateur doit être fondé en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, du danger que représente le produit et des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu.

Mains : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.

Yeux : Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, aux aérosols ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques.

8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

Peau : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.

Contrôle de l'action des agents d'environnement : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement.

9. Propriétés physico-chimiques

État physique	: Solide. [Solide Granuleux.]	**Formule moléculaire**	: Non applicable.	**Limites d'inflammablité**	: Non disponible.
Couleur	: Blanc.	**Poids moléculaire**	: Non applicable.	**Vitesse de combustion**	: Non disponible.
Odeur	: Inodore.	**Pression de vapeur**	: Non disponible.	**Durée de combustion**	: Non disponible.
Densité relative	: 1.75	**Densité de vapeur**	: Non disponible.	**Température critique**	: Non disponible.
pH	: 4.5 [Conc. (% poids / poids): 1%]	**Volatilité**	: Non disponible.	**Température d'auto-inflammation**	: Non disponible.
Viscosité	: Non disponible.	**Vitesse d'évaporation**	: Non disponible.	**Point d'éclair**	: [Le produit n'entretient pas une combustion.]
Seuil de l'odeur	: Non disponible.	**Ionicité (dans l'eau)**	: Non disponible.	**Propriétés de dispersibilité**	: Non disponible.

Solubilité : Très légèrement soluble dans les substances suivantes: l'eau chaude.
Insoluble dans les substances suivantes: l'eau froide.

Point de fusion/congélation : 320°C (608°F)

Point d'ébullition/condensation : Non disponible.

10. Stabilité du produit et réactivité

Stabilité chimique : Le produit est stable.

Conditions à éviter : Aucune donnée spécifique.

Matières à éviter : Aucune donnée spécifique.
Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières comburantes, les acides et les alcalins.

Produits de décomposition dangereux : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

Risque de réactions dangereuses : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

11. Informations toxicologiques

Les symptômes, dangers et situations décrites dans cette section ne devraient pas survenir si le mode d'emploi du manufacturier, les mesures de sécurité adéquates et les limites d'exposition professionnelles sont suivies correctement

Effets chroniques potentiels sur la santé

Effets chroniques :

Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Tératogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur le développement : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur la fertilité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Organes cibles : Cause des lésions aux organes suivants : muqueuses, peau, yeux.

Signes/symptômes de surexposition

Inhalation : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation des voies respiratoires
toux

Ingestion : Aucune donnée spécifique.

Peau : Aucune donnée spécifique.

Yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
larmoiement
rougeur

Conditions médicales aggravées par une surexposition :
Des désordres préexistants impliquant tous les organes de cible mentionnés dans cette fiche signalétique en tant qu'étant en danger peuvent être aggravés par surexposition à ce produit.

Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
acide cyanurique	DL50 Cutané	Lapin	>5000 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	7700 mg/kg	-

Irritation/Corrosion

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
acide cyanurique	Yeux - Léger irritant	Lapin	-	24 heures 500 milligrams	-

12. Informations écotoxicologiques

Écotoxicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Écotoxicité en milieu aquatique

Nom du produit ou de l'ingrédient	Test	Résultat	Exposition	Espèces
acide cyanurique	OECD	Aiguë CE50 620 mg/l	72 heures	Algues - Selenastrum capricornutum
	-	Aiguë CE50 0.17 ppm Eau douce	48 heures	Daphnie - Water flea - Daphnia magna
	OECD	Aiguë CL50 >100 mg/l	96 heures	Poisson - Oryzias latipes

Toxicité des produits de biodégradation : Les produits de dégradation sont plus toxiques que le produit lui-même.

13. Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

Élimination des déchets : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Répartition des déchets : Non disponible.

Il est impératif que l'élimination des déchets soit conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales applicables.
Reportez-vous à la Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE et à la Section 8 : CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE pour tout complément d'information sur la manipulation et sur la protection du personnel.

14. Informations relatives au transport

Informations réglementaires	Numéro NU	Nom d'expédition correct	Classes	GE*	Étiquette	Autres informations
Classification pour le DOT	Non réglementé.	-	-	-		-
Classification pour le TMD	Non réglementé.	-	-	-		-

GE* : Groupe d'emballage

15. Informations réglementaires

Inventaire des États-Unis (TSCA 8b) : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
SIMDUT (Canada) : Substance non réglementée par le SIMDUT (Canada).
Listes canadiennes : **Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement)**: Aucun des composants n'est répertorié.
ARET canadien: Aucun des composants n'est répertorié.
INRP canadien: Aucun des composants n'est répertorié.
Substances désignées en Alberta: Aucun des composants n'est répertorié.
Substances désignées dans l'Ontario: Aucun des composants n'est répertorié.
Substances désignées au Québec: Aucun des composants n'est répertorié.
Inventaire du Canada : Un composant au moins n'est pas répertorié.
Autre certification :

Le produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

16. Autres informations sur le produit

Renseignements à indiquer sur l'étiquette : PEUT CAUSER UNE IRRITATION DES YEUX ET DES VOIES RESPIRATOIRES.

Date d'impression (AAAA-MM-JJ) : 2012-10-16.
Date d'édition (AAAA-MM-JJ) : **2012-10-16.**

Note: Les fiches signalétiques sont valides pour une période de 3 ans après la date d'édition

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Fiche Signalétique préparée par:
Département Assurance Qualité et Documentation
Fabriqué pour:
Alliance Trading inc.
109 north Park Blvd 4th floor
Covington, LA, USA, 70433

Avis au lecteur

L'utilisation de ce produit doit être effectuée avec prudence puisqu'il comporte des risques et dangers inhérents pour les personnes et biens, lesquels sont détaillés de façon non limitative dans la présente fiche signalétique. Afin de réduire les risques et dangers inhérents que comporte ce produit il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer au mode d'emploi et à l'ensemble des instructions prévues à la fiche signalétique du présent produit. Le fabricant, les distributeurs et les fournisseurs de ce produit s'exonèrent de toute responsabilité pour tout préjudice ou dommage, quel qu'en soit la nature, découlant de l'utilisation de ce produit qui ne serait pas conforme au mode d'emploi ou à la totalité des instructions prévues à la présente fiche signalétique ou encore découlant d'une utilisation imprudente du présent produit.

16. Autres informations sur le produit

Téléphone d'urgence: CANUTEC (613) 996-6666 (Frais virés acceptés)